

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf le 26 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 19 mars 2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 11
Présents : 06
Votants : 06

Présents : M BUFFET Roger, M CHARBONNEL Stéphane, M COUASNON Gérard, M GENEVEE Lionel, Mme Sauvé Ludivine, Mme THEBAULT Denise.

Absents : Mme BARBELETTE Monique, M NIVLET Jean-François, M CHESNEL Sébastien, Mme FRETAY Christine.

Excusée : Mme JAMES Monique.

Mme THEBAULT Denise est nommée secrétaire de séance.

➤

➤ **Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée St Joseph de Saint Martin de Landelles (50)**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier, en date du 13 janvier 2019, de la directrice de l'école privée St Joseph de Saint Martin de Landelles (50) et du président de l'OGEC concernant la demande de participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire propose

- de verser la somme de 375,00 € soit le cout départemental de l'Ille-et-Vilaine, par élève en élémentaire fréquentant l'école soit pour 2 élèves 750,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 6 voix pour, adoptent cette proposition.

➤ **Vote des taux d'imposition 2019.**

Monsieur le Maire

- rappelle les taux d'imposition pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation :	15,07 %
Taxe foncière (bâti) :	15,84 %
Taxe foncière (non bâti) :	34,56 %

- propose de conserver les mêmes taux pour 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 6 voix pour

- valident les taux suivants pour 2019

Taxe d'habitation :	15,07 %
Taxe foncière (bâti) :	15,84 %
Taxe foncière (non bâti) :	34,56 %

➤ Affectation du résultat assainissement 2018 au budget primitif de l'assainissement 2019

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2018 tel qu'il figure au compte administratif approuvé lors de la séance du 12 février 2019

- Section de fonctionnement :	Excédent de 12 252,45 €
- Section d'investissement :	Déficit de 10 125,14 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal

** de reporter le résultat de fonctionnement de 2018 au budget 2019 de la façon suivante :*

- Affectation en investissement au compte 1068 :	10 125,14 €
- Report en section de fonctionnement au compte 002 :	2 127,31 €

** de reporter le résultat d'investissement de 2018 au budget 2019 de la façon suivante :*

- Report en section d'investissement au compte 001 :	12 125,14 €
--	-------------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 6 voix pour, adoptent cette proposition.

➤ Vote du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 6 voix pour, adoptent le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement	
- Dépenses	35 000,00 €
- Recettes	35 000,00 €
- En section d'investissement	
- Dépenses	37 000,00 €
- Recettes	37 000,00 €

➤ Affectation du résultat 2018 du compte administratif du lotissement au budget primitif de 2019

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2018 tel qu'il figure au compte administratif du budget lotissement « Le Clos Jouard » approuvé lors de la séance du 12 février 2019

- Section de fonctionnement :	Excédent de 40 820,47 €
- Section d'investissement :	Déficit de - 123 253,93 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal

** de reporter le résultat de fonctionnement de 2018 au budget 2019 de la façon suivante :*

- Report en section de fonctionnement au compte R 002 :	40 820,47 €
---	-------------

** de reporter le résultat d'investissement du budget 2017 au budget 2018 de la façon suivante*

- Report en section d'investissement au compte D 001 :	- 123 253,93 €.
--	-----------------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 6 voix pour, adoptent cette proposition.

➤ **Vote du budget primitif du lotissement «Le Clos Jouard» de l'exercice 2019**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 6 voix pour, adoptent le budget primitif du lotissement pour l'exercice 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement	
- Dépenses	278 574,40 €
- Recettes	278 574,40 €
- En section d'investissement	
- Dépenses	316 007,86 €
- Recettes	316 007,86 €

➤ **Affectation du résultat de l'année 2018 au budget primitif 2019 de la commune.**

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2018 tel qu'il figure au compte administratif approuvé lors de la séance du 12 février 2019

- Section de fonctionnement :	Excédent de 159 342,56 €
- Section d'investissement :	Excédent de 89 342,56 €
Reste à réaliser en dépense :	8 000,00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal

** de reporter le résultat de fonctionnement de 2018 au budget 2019 de la façon suivante :*

- Report en section de fonctionnement au compte 002 : 159 342,56

** de reporter le résultat d'investissement de 2018 au budget 2019 de la façon suivante :*

- Report en section d'investissement au compte R 001 : 89 342,56 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 6 voix pour, adoptent cette proposition.

➤ **Vote du budget primitif de l'exercice 2019 de la commune.**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 6 voix pour, adoptent le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement	
- Dépenses	354 500,00 €
- Recettes	354 500,00 €
- En section d'investissement	
- Dépenses	189 700,00 €
- Recettes	189 700,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 6 voix pour, adoptent cette proposition.

Le Maire

Roger BUFFET

